

Paris, le 20 décembre 2006

Mission Europe et affaires
internationales

A Mesdames et Messieurs les directeurs de
centres de français langue étrangère

Objet : Promotion des centres inscrits au processus de labellisation

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Comme suite aux propositions faites lors du dernier Conseil d'orientation par le ministère des Affaires étrangères concernant l'évolution du répertoire des centres de formation en France, je souhaite vous apporter les précisions suivantes :

Pourront figurer dans le répertoire 2008 des centres de formation en France édité par le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec CulturesFrance (ex ADPF), les centres labellisés et ceux inscrits au processus de labellisation qui auront acquitté les droits afférents. Les informations concernant les centres labellisés s'organiseront sur la base des rapports d'audit validés par la Commission interministérielle de labellisation. Pour les centres inscrits au processus, mais non encore audités, ne figureront que des informations succinctes .

Seront considérés comme inscrits, les centres qui auront retourné le formulaire de candidature et les documents répondant aux critères de recevabilité. Les périodes d'inscription étant conditionnées par la programmation des missions d'audit sur site, il conviendra de respecter les échéances suivantes :

- Les centres souhaitant être audités avant fin février 2007 devront s'inscrire avant le 30 décembre 2006.
- Les centres souhaitant être audités entre mars et avril 2007 devront s'inscrire avant le 31 janvier 2007.
- Les centres souhaitant être audités entre mai et juin 2007 devront s'inscrire avant le 30 mars 2007.
- Les centres souhaitant être audités au cours du second semestre 2007 devront s'inscrire avant le 31 mai 2007.



La date limite de remise de la liste des centres inscrits et labellisés par l'opérateur à l'agence CulturesFrance étant fixée au 30 juin, tous les centres qui participeront au processus de labellisation en 2007 pourront ainsi figurer dans le répertoire 2008.

2 / 2

Si vous êtes intéressés, je vous invite à rejoindre le dispositif de labellisation dans les meilleurs délais et à prendre contact, dans cette perspective, avec le CIEP qui vous accompagnera tout au long de ce processus (M. Ould Abdesselam Djamel, ould@ciep.fr, 01 45 07 69 22).

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la Commission
interministérielle de labellisation

Eric Froment